

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion des membres de la commission

Réunion programmée le samedi 17 septembre dans les locaux du district.

Ordre du jour

- Points sur la règlementation et les formalités administratives.
- Gestion du matériel de contrôle.
- Répartition par secteurs des vérifications à entreprendre durant la saison 2022/2023.

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

DAP en cours pour l'éclairage du stade d'honneur de Lagnieu NNI 012020101

Demande de validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

- Lagnieu NNI 012020101 (pelouse synthétique) dossier transmis à la ligue après vérification par la CDTIS
- Veyziat NNI 012830101 dossier transmis à la ligue après vérification par la CDTIS

Levée d'une non-conformité majeure

- Terrain de Chaveyriat NNI 013430101. Levée de la non-conformité le 24 août 2022. Classement en T6 jusqu'au 10/09/2032.
- Terrain d'Oyonnax (Veyziat) NNI 012830101. Levée de la non-conformité le 31 août 2022. Attente d'un nouveau classement par la ligue.
- Attente d'une modification pour le terrain de Fareins NNI 011570101

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Terrain de Chaneins NNI 010830101 vérifié le 11 août 2022 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue. Classement de l'installation en T6 jusqu'au 19/08/2031
- Terrain de Lagnieu NNI 012020101 vérifié le 23 août 2022 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue. Classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 28/02/2023 dans l'attente des tests in-situ sur la nouvelle pelouse synthétique.
- Terrain d'Oyonnax (Veyziat) NNI 012830101 vérifié le 31 août 2022 – rapport rédigé par la CRTIS. Attente du niveau de classement.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

Néant

Pour la CDTIS : JF JANNET